

DE L'ENTRÉE À LA SORTIE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Focus sur les différentes transitions professionnelles vécues par les enseignants

Pascaline Feuillet et
Danielle Prouteau

DEPP-MENJS, bureau des études statistiques sur les personnels

Le parcours des enseignants fonctionnaires dans le secteur public est loin d'être conforme à l'image d'Épinal de l'enseignant qui entre dans le métier dès la fin de ses études, et enseigne sans changement jusqu'à sa retraite. Ils connaissent eux aussi de multiples transitions professionnelles.

Les enseignants débutent leur carrière de plus en plus tardivement, avec un âge moyen qui a progressé entre 2008 et 2018 (+ 3,9 ans dans le second degré, + 2,6 ans dans le premier degré). L'élévation du niveau d'études nécessaire pour accéder aux concours enseignants et la diversification du profil des lauréats due à l'élargissement du vivier de candidats expliquent cette évolution.

Une fois en poste à l'Éducation nationale, la plupart d'entre eux enseignent, mais ils peuvent chaque année changer de mission (classe attitrée, remplacement, enseignement à des élèves à besoins spécifiques, etc.), tout comme de niveau d'enseignement ou d'établissement. Les enseignants peuvent également exercer une autre activité comme l'animation pédagogique ou la direction d'établissement, provisoirement ou en changeant de corps.

Enfin, les enseignants peuvent quitter l'Éducation nationale provisoirement ou définitivement (3 % des effectifs en 2017-2018). Pour deux tiers d'entre eux, il s'agit d'un départ en retraite. Les principaux autres motifs de départ sont la disponibilité, le détachement et la démission. Le pourcentage de démissions est en augmentation ces dernières années : 0,08 % en 2013-2014 à 0,20 % en 2017-2018. Celles des enseignants stagiaires expliquent en grande partie cette évolution, amplifiée par la hausse des ouvertures de postes aux concours.

Rappel : les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori la DEPP.

Vivre un ou plusieurs changements professionnels au cours d'une carrière est courant. En effet, qu'il s'agisse d'un choix personnel (salaire, conditions de travail, conciliation vie familiale et vie professionnelle, etc.) ou imposé par l'employeur (délocalisation, restructuration, etc.), la mobilité professionnelle recouvre une grande variété de situations. Outre les transitions entre emploi, chômage et inactivité, les personnes en emploi peuvent également changer de poste sans changer d'employeur, changer d'établissement ou d'entreprise, changer de niveau de qualification ou de domaine professionnel (Lainé, 2010).

Selon l'enquête Formation et qualification professionnelle (FQP) menée par l'Insee, en 2015, 13 % des personnes en emploi âgées de 20 à 50 ans souhaitaient changer de métier. Entre 2010 et 2015, une personne en emploi sur cinq a effectivement changé de métier : 6 % sont restées dans le même domaine professionnel et 16 % ont changé de domaine professionnel (Lhommeau & Michel, 2018).

Comme tous les actifs, les fonctionnaires peuvent effectuer une mobilité professionnelle au sein ou en dehors de la fonction publique, ou arrêter d'exercer une activité professionnelle. De manière générale, 10 % des agents de la fonction publique présents en 2016 et 2017 ont effectué une mobilité interne (DGAFP, 2019). À cette occasion, 56 % des agents ont changé d'employeur, 43 % de zone d'emploi et 32 % de statut ou de situation d'emploi.

Qu'en est-il des enseignants ? Comment les transitions professionnelles se traduisent-elles chez eux ? Notamment, quelles sont les évolutions dans les entrées et les sorties du métier ? Selon l'enquête FQP, les changements de métier sont plus rares dans les domaines de l'éducation et de la formation (5 % des cas entre 2010 et 2015) notamment du fait de l'accès par concours pour les enseignants (Lhommeau & Michel, 2018).

À partir de données exhaustives sur les enseignants du premier et du second degré du secteur public (**encadré 1**), cet article propose de passer en revue les différentes transitions professionnelles vécues par les enseignants. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à l'entrée dans le métier enseignant par concours, en mettant en avant la diversification des profils des lauréats. La deuxième partie présentera les possibilités de mobilité professionnelle au sein de l'Éducation nationale pour les enseignants titulaires. Enfin, la troisième et dernière partie portera sur les sorties de l'Éducation nationale, qu'elles soient temporaires (disponibilité, détachement) ou définitives (départ à la retraite, démission, etc.).

PROFIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS RECRUTÉS DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC

Après l'obtention d'un concours de l'enseignement, les lauréats deviennent fonctionnaires stagiaires, puis enseignants néo-titulaires un an plus tard, dans la plupart des cas, à la suite de leur titularisation. Ces nouveaux enseignants sont en grande majorité des étudiants qui ont passé les concours.

Cependant, durant la dernière décennie, plusieurs facteurs ont contribué à faire évoluer le profil des admis aux concours enseignants du secteur public. Désormais, les lauréats sont plus fréquemment dotés d'une expérience professionnelle acquise hors ou au sein du système éducatif, et par conséquent sont plus âgés.

SOURCES ET CHAMP**Entrées à l'Éducation nationale****Sources**

Les données utilisées sont issues du panel des personnels issu de la Base statistique des agents (BSA). Les informations de BSA proviennent des systèmes d'information de gestion administrative des agents. Elles restituent une image des personnels en début d'année scolaire (données extraites au 30 novembre 2018 pour la rentrée 2018).

Les bases de données de concours de la DEPP, issues du système de gestion Océan (organisation des concours et des examens académiques et nationaux) ont été utilisées pour les données de la **figure 5** p. 105 : « Évolution de la part des admis aux concours externes des premier et second degrés publics provenant d'emplois des secteurs public (hors Éducation nationale) ou privé, ou sans emploi ».

Champ

Enseignants néo-titulaires des premier et second degrés publics, de 2008 à 2018, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer, ayant été enseignants-stagiaires l'année précédant leur titularisation et non titularisés auparavant.

Parmi les nouveaux enseignants qui ont exercé dans l'enseignement scolaire en tant que contractuel dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant, essentiellement des enseignants contractuels ou des assistants d'éducation, n'ont pas été comptabilisés les néo-titulaires recrutés par le biais de la session exceptionnelle des concours enseignants des premier et second degrés 2013-2014. Après leur admissibilité, ces candidats ont pu bénéficier d'un contrat pour l'année scolaire 2013-2014, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014. Compte tenu de la courte durée de leur contrat, l'apport de leurs effectifs parmi les jeunes enseignants

présents dans l'enseignement scolaire dans les deux années précédant leur formation est limité aux années 2015, date de leur première affectation et dans une moindre mesure 2016, pour ceux qui ont redoublé.

Leur prise en compte fait passer leur poids au sein de cette population à 83 % dans le premier degré, et 55 % dans le second degré en 2015, et respectivement à 3 % et 10 % en 2016.

Mobilités internes, et sorties de l'Éducation nationale**Sources**

Les résultats présentés ici proviennent du panel des personnels issu de la Base statistique des agents (BSA). Les informations de BSA proviennent des systèmes d'information de gestion administrative des agents. Elles restituent une image des personnels en début d'année scolaire (données extraites au 30 novembre 2017 pour la rentrée 2017).

Les informations sur les détachements et les démissions sont complétées à partir des annuaires de gestion de personnel.

Champ

Population des enseignants du premier et du second degré, fonctionnaires (stagiaires et titulaires) du secteur public, quelle que soit leur position administrative (par exemple en activité ou en détachement) ou leur situation géographique (en France ou à l'étranger). Ceci permet d'avoir un aperçu complet du parcours professionnel des enseignants sur la période observée.

Sont considérés comme enseignants, les fonctionnaires appartenant au corps :

- des professeurs des écoles ou des instituteurs, pour le premier degré ;
- des professeurs de chaires supérieures, des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'activité physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnel (PLP), des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), des adjoints d'enseignement ou des chargés d'enseignement, pour le second degré.

Un niveau de qualification plus élevé

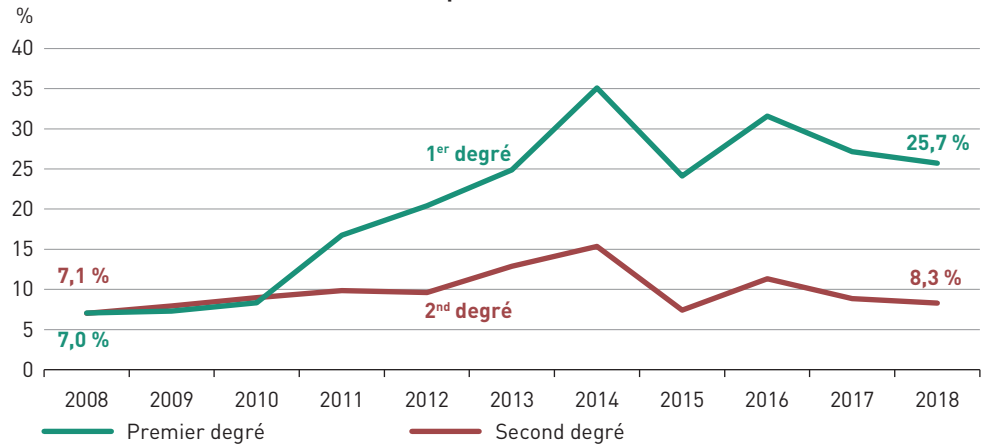
La réforme de la formation initiale des enseignants, effective à partir de la rentrée scolaire 2010-2011, a modifié leurs conditions de recrutement, faisant passer le niveau de qualification nécessaire pour accéder aux concours enseignants de la licence (bac + 3) au master (bac + 5). Cette augmentation du niveau de formation requis a eu pour effet d'élever de deux ans la moyenne d'âge des enseignants recrutés à partir de la session 2011 des concours. Cela a aussi pour incidence une réduction du vivier et la baisse du nombre de candidats au concours externe de professeurs des écoles de l'enseignement public (Hillion, 2019).

Le recrutement d'anciens contractuels a augmenté

À partir de 2013, le nombre de postes ouverts aux concours a augmenté, entraînant la hausse du nombre de lauréats ayant déjà une expérience professionnelle dans l'enseignement scolaire. Cette évolution a aussi contribué à accroître la moyenne d'âge de l'ensemble des nouveaux enseignants. La part des néo-titulaires qui ont exercé dans l'enseignement scolaire en tant que contractuel dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant (hors lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de l'année 2013-2014), a principalement cru dans le second degré.

Dans le premier degré, leur part augmente progressivement entre 2008 (7 %) et 2014 (15 %) **↘ Figure 1**. La chute de cette part en 2015 est liée à la présence parmi les néo-titulaires des admis à la session exceptionnelle des concours enseignants de l'année 2013-2014 affectés à la rentrée scolaire 2015. Dans le premier degré, leur part est depuis revenue à un niveau proche de celui de 2008, et se situe à 8 % en 2018. En revanche, dans le second degré, la

↘ Figure 1 Évolution de la part des enseignants présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation parmi l'ensemble des néo-titulaires



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : en 2014, les présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation représentent 35 % de l'ensemble des néo-titulaires du second degré public.

Note : les enseignants présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation sont les personnes non titulaires qui ont exercé des fonctions dans l'enseignement scolaire en tant qu'enseignants contractuels ou assistants d'éducation dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant. Les lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 n'ont pas été comptabilisés dans cette population.

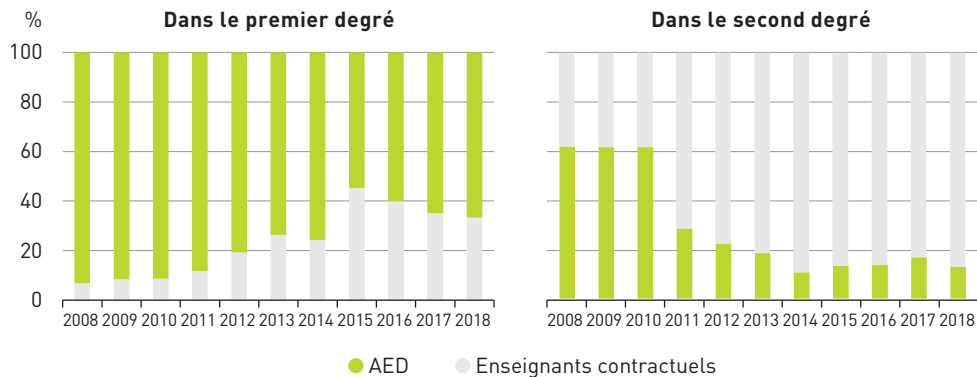
Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

proportion des néo-titulaires déjà présents dans l'enseignement scolaire au cours des deux années précédant leur formation, initialement à 7 % en 2008, augmente très rapidement à partir de 2011 pour atteindre 35 % en 2014. En 2015, pour les mêmes raisons que dans le premier degré, leur proportion baisse en 2015 (24 %) dans le second degré. Elle se situe à 26 % en 2018, soit près de 20 points de plus qu'en 2008.

Les néo-titulaires déjà présents dans l'enseignement scolaire au cours des deux années précédant leur formation exerçaient principalement des fonctions d'enseignants contractuels et d'assistants d'éducation ↘ **Figure 2**. Dans le premier degré, la part des néo-titulaires qui ont été assistants d'éducation est prépondérante même si elle diminue sur la période 2008-2018 (93 % en 2008, 67 % en 2018). Les enseignants contractuels sont en effet peu présents dans le premier degré. À l'inverse, dans le second degré, ce sont les enseignants non titulaires qui sont les plus représentés. Leur part, autour de 38 % entre 2008 et 2010, augmente en 2011 (72 %) et atteint 87 % en 2018.

↘ **Figure 2** Part respective des enseignants contractuels et des assistants d'éducation parmi les enseignants néo-titulaires présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

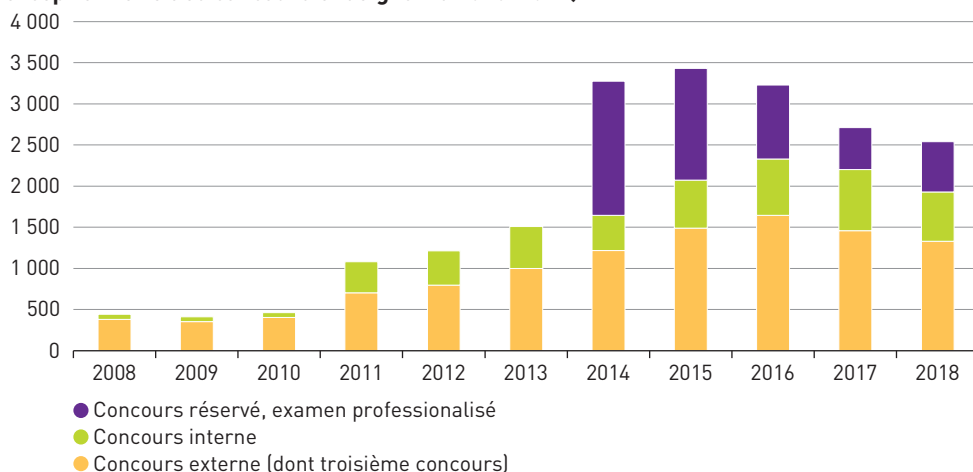
Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

L'ouverture de recrutements réservés et de concours contribuent au recrutement d'anciens contractuels

Si beaucoup plus de nouveaux enseignants sont des anciens contractuels, c'est en partie grâce à l'ouverture de recrutements réservés, dits « Sauvadet », organisés à partir de 2013 pour permettre aux agents non titulaires d'accéder à un corps enseignant, exclusivement du second degré ↘ **Encadré 2** p. 107. Ainsi, la moitié des néo-titulaires du second degré qui ont pris leur fonction en 2014 et qui ont exercé dans l'enseignement scolaire dans les deux années précédant leur entrée en formation, soit 1 600 personnes, ont réussi en 2013 un concours réservé ↘ **Figure 3** p. 104.

Ce nombre décroît progressivement les années suivantes, et représente environ 600 personnes en 2018. La moyenne d'âge des néo-titulaires lauréats des concours réservés est nettement plus élevée que celle des autres nouveaux enseignants, en raison des conditions d'ancienneté de service. Toujours supérieure à 42 ans, elle atteint 47 ans en 2017 et près de 44 ans en 2018, contribuant à l'augmentation de l'âge moyen des néo-titulaires enseignants ↘ **Figure 4** p. 105.

📉 **Figure 3 Mode de titularisation des néo-titulaires du second degré public présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation (hors session exceptionnelle des concours enseignants 2013-2014)**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les 3 300 néo-titulaires du second degré public qui pris leurs fonctions à la rentrée scolaire 2014-2015 et qui ont été présents dans les deux années précédant leur formation d'enseignant, 1 600 ont été lauréats d'un recrutement réservé à la session 2013 des concours enseignants, moins de 500 ont été admis à un concours interne et 1200 à un concours externe.

Note : les lauréats de la session exceptionnelle des concours enseignants de 2013-2014 n'ont pas été pris en compte parmi les enseignants néo-titulaires qui ont été présents dans les deux années précédant leur entrée en formation d'enseignant.

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

La plupart de ces néo-titulaires du second degré auparavant contractuels ont été recrutés par le biais des concours : leur nombre augmente de 2008 à 2014. Environ deux milliers de personnes entrent en fonction chaque année depuis 2015, en particulier *via* les concours externes. Les néo-titulaires issus des concours externes sont plus jeunes, même parmi ceux qui ont exercé aux cours des deux années précédant leur formation, car il n'y a pas de contraintes d'ancienneté. L'âge moyen de ces nouveaux enseignants lors de leur prise de fonction était de 29 ans en 2008. Il a progressé et s'est établi à 34 ans en 2018.

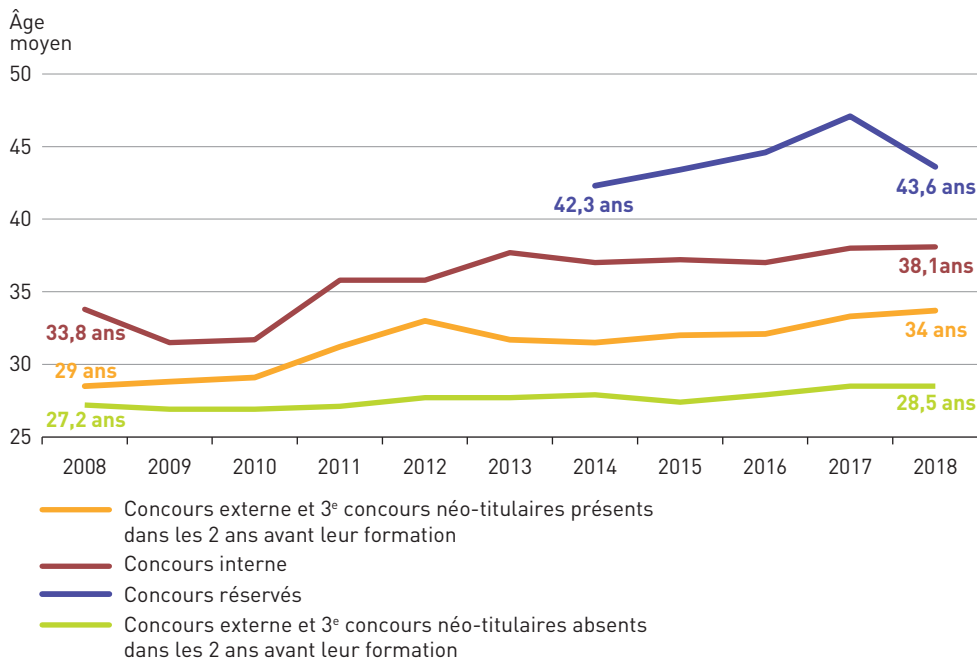
En comparaison, les néo-titulaires lauréats d'un concours externe du second degré non présents dans les deux années avant leur formation sont plus jeunes et leur âge moyen a augmenté moins rapidement. De 27 ans en 2008, il est passé à 29 ans en 2018.

Les jeunes enseignants recrutés par concours interne ont une moyenne d'âge un peu plus élevée. Pour s'y présenter, il faut en effet justifier de trois années de service public. Leur âge moyen, supérieur à 35 ans depuis 2011, évolue lentement depuis cette date. En 2018, il est de 38 ans.

De plus en plus de recrutements de personnes ayant déjà une expérience professionnelle hors de l'Éducation nationale

La part des personnes ayant déjà une expérience professionnelle extérieure à l'enseignement, dans les secteurs public ou privé, ou ayant été sans emploi augmente également, particulièrement parmi les admis aux concours du premier degré 📉 **Figure 5.**

↳ **Figure 4** Moyenne d'âge des néo-titulaires du second degré présents dans l'enseignement scolaire deux ans avant leur entrée en formation, selon leur mode de titularisation (hors session exceptionnelle des concours enseignants 2013-2014)



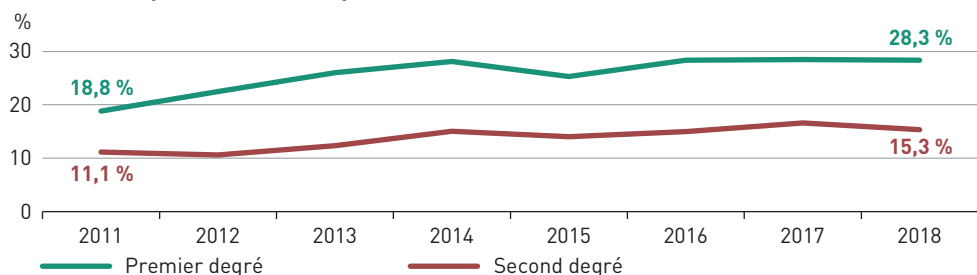
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : en 2014, les néo-titulaires du second degré issus des concours réservés sont en moyenne âgés de 42 ans lors de leur prise de fonction.

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

↳ **Figure 5** Évolution de la part des admis aux concours externes des premiers et seconds degrés publics provenant d'emplois des secteurs public (hors Éducation nationale) ou privé, ou sans emploi



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : en 2011, 19 % des admis au concours externe du premier degré a occupé auparavant un emploi dans les secteurs public ou privé, ou étaient sans emploi.

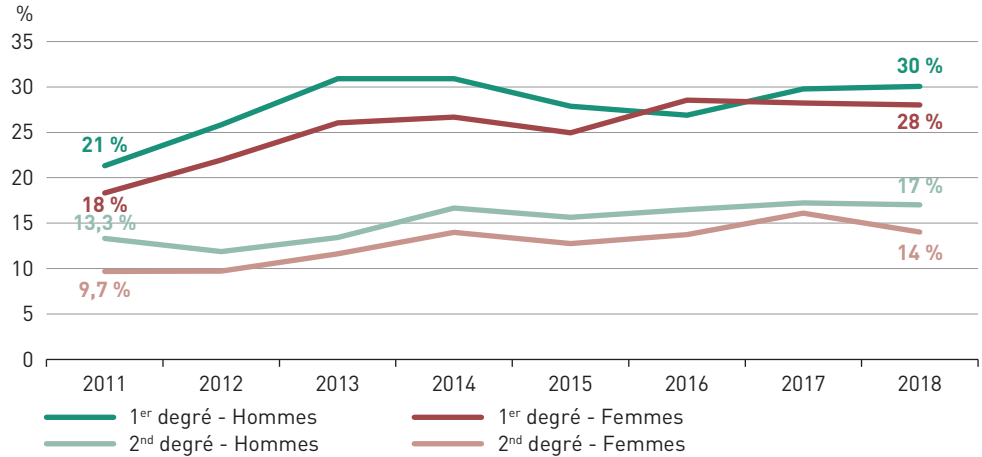
Note : les autres admis aux concours externes des premiers et seconds degrés publics sont des élèves en IUFM puis ESPE, des étudiants, des agents de l'Éducation nationale (enseignants titulaires ou non titulaires, personnels d'éducation et de surveillance).

Champ : France métropolitaine + DROM (1^{er} degré). France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie (2nd degré).

Source : MENJS-MESRI-DEPP, système de gestion Océan.

Cette diversification est probablement liée à l'augmentation du nombre de postes ouverts à partir de 2013. La proportion de ces admis est ainsi passée dans le premier degré de 19 % en 2011 à 26 % en 2013. Depuis cette date et à l'exception de l'année 2015, où leur part a régressé (25 %), elle se situe autour de 28 % et la part des femmes est, à l'exception de l'année 2016, toujours inférieure à celle des hommes ↘ **Figure 6**.

↘ **Figure 6 Évolution par sexe de la part des admis aux concours externes des premier et second degrés publics provenant d'emplois des secteurs public (hors Éducation nationale) ou privé, ou sans emploi**

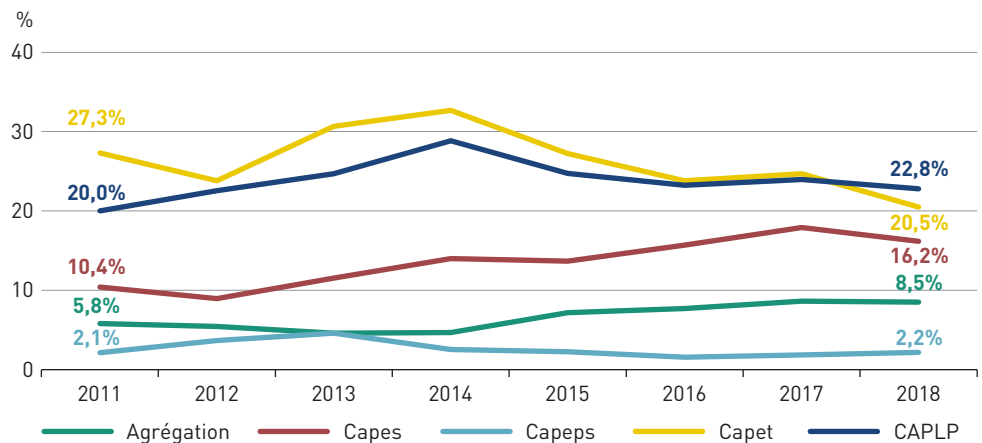


Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM (1^{er} degré). France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie (2nd degré).

Source : MENJS-MESRI-DEPP, système de gestion Océan.

↘ **Figure 7 Évolution de la part des admis aux concours externes du second degré public provenant d'emplois des secteurs public (hors Éducation nationale) ou privé, ou sans emploi**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM (1^{er} degré). France métropolitaine + DROM + COM + Nouvelle-Calédonie (2nd degré).

Source : MENJS-MESRI-DEPP, système de gestion Océan.

Dans le second degré, la proportion de l'ensemble de ces personnes a augmenté plus modérément. Après une légère baisse en 2012 (- 0,5 points par rapport à 2011), elle progresse à nouveau en 2013 pour atteindre presque 17 % à la session 2017. En 2018, ils représentent 15 % des effectifs des admis. Comme dans le premier degré, la part des femmes ayant ce profil est moins importante que celle des hommes. Cette part est également très variable selon le concours auquel les néo-titulaires ont été reçus. Elle est la plus forte pour les nouveaux enseignants issus des concours du CAPET et du CAPLP¹, préparant aux métiers de professeur de technologie et de professeurs de lycée professionnel ↘ **Figure 7**.

Pour ces deux concours, elle atteint son plus haut niveau en 2014 (respectivement 33 % et 29 %) et elle régresse depuis cette date, dans un contexte de diminution de l'offre de postes. En revanche, la proportion de personnes qui ont une expérience professionnelle extérieure à l'enseignement parmi les néo-titulaires admis au CAPES a progressé de 6 points entre 2012 et 2017, et de 4 points parmi les admis à l'agrégation entre 2014 et 2017.

L'âge moyen des nouveaux enseignants a progressé sur la décennie 2008-2018

La diversification des parcours professionnels des nouveaux enseignants avant leur titularisation a eu pour effet une augmentation de leur moyenne d'âge globale au moment de leur entrée dans le métier. Entre 2008 et 2011, l'âge moyen des néo-titulaires du premier degré public est stable mais augmente régulièrement depuis. Il s'est ainsi accru de 2,6 ans en une décennie, passant de 27,4 ans en 2008 à 30 ans en 2018 ↘ **Figure 8** p. 108.

Dans le second degré public, après une période de stabilité jusqu'en 2010, l'augmentation de l'âge moyen des néo-titulaires est plus marquée : au global, elle est de 3,9 ans, passant de 27,6 ans en 2008 à 31,5 ans en 2018. L'année 2014 – durant laquelle les premiers lauréats des recrutements Sauvadet prennent leurs fonctions de néo-titulaires – se distingue par une brusque augmentation de la moyenne d'âge qui atteint 32,3 ans et ne décroît que faiblement les années suivantes. Parmi ces nouveaux enseignants du second degré, l'âge moyen des professeurs de lycée professionnel (PLP) et des professeurs certifiés est le plus élevé (respectivement 36,8 et 31,1 ans en 2018). C'est également pour ces deux corps enseignants que l'évolution a été la plus forte au cours de la période 2008-2018. En dix ans, leur âge moyen a progressé respectivement de 6,2 ans et de 3,7 ans ↘ **Figure 9** p. 108. Les professeurs d'éducation physique (PEPS) et les professeurs agrégés sont en moyenne plus jeunes, respectivement

Encadré 2

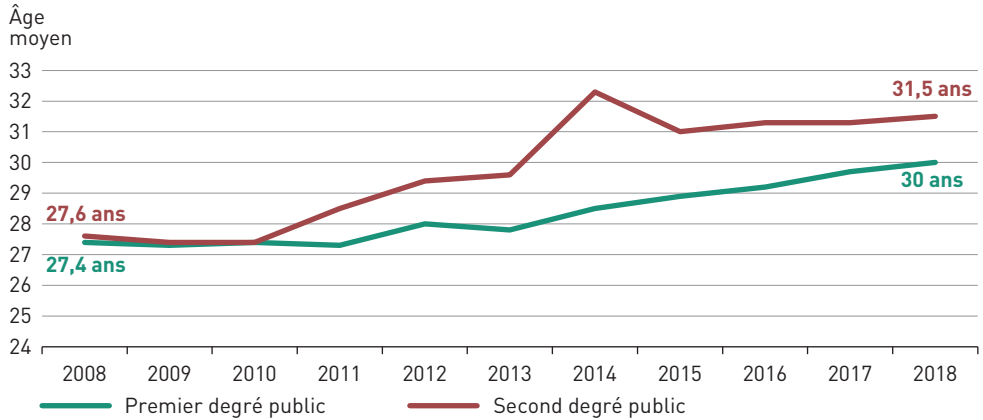
CONCOURS RÉSERVÉS

La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique prévoyait un plan de titularisation d'agents non titulaires, pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de services.

La loi du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif de titularisation des contractuels jusqu'en 2018. Les concours et examens professionnels réservés ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

1. CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, CAPLP : concours d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel.

📉 **Figure 8 Évolution de la moyenne d'âge des enseignants néo-titulaires du secteur public entre 2008 et 2018**

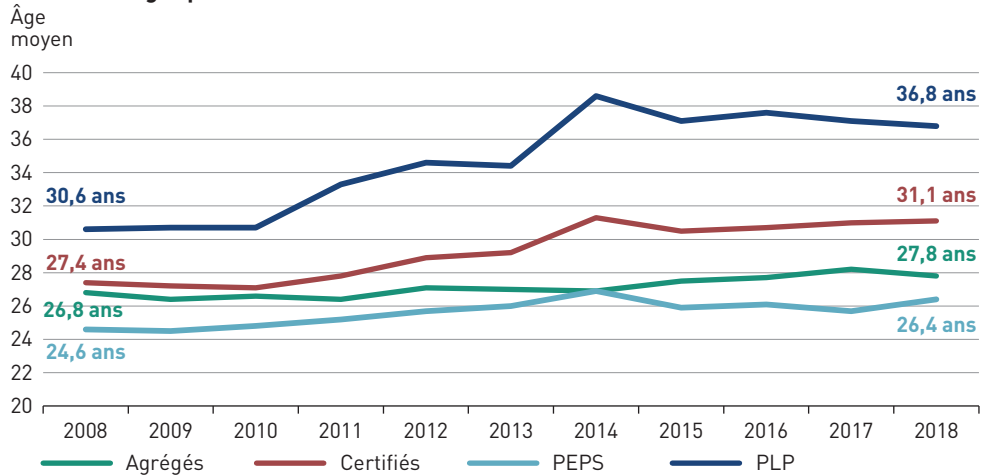


Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

📉 **Figure 9 Évolution par corps de la moyenne d'âge des enseignants néo-titulaires du second degré public entre 2008 et 2018**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

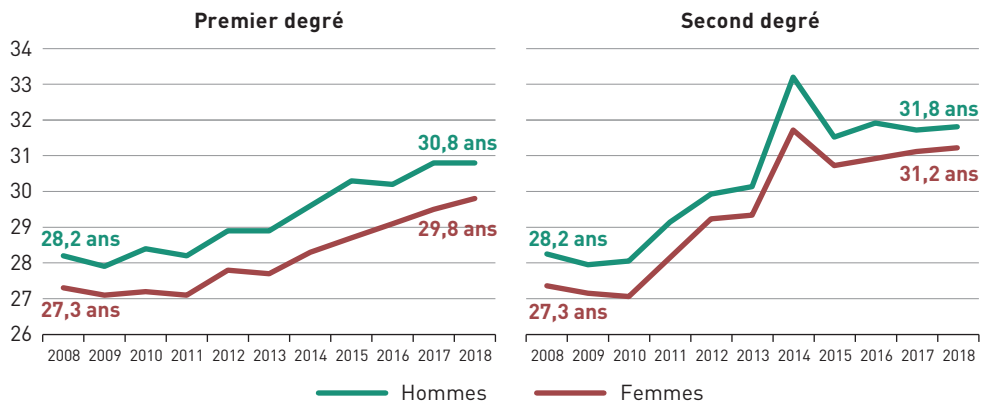
Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

26,4 ans et 27,8 ans en 2018. Leur moyenne d'âge a progressé de 1 an pour les agrévés et de 1,8 an pour les PEPS depuis 2008.

Globalement, les femmes enseignantes sont plus jeunes que leurs collègues masculins. L'écart est d'un an dans le premier degré (30,8 ans pour les hommes et 29,8 ans pour les femmes en 2018) et est constant depuis 2008. Dans le second degré, l'écart se réduit légèrement. En 2018, l'âge moyen des femmes est de 31,2 ans, tandis que celui des hommes est de 31,8 ans

Figure 10.

↘ **Figure 10** Évolution de la moyenne d'âge des enseignants néo-titulaires du secteur public par sexe



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Champ : France métropolitaine + DROM, néo-titulaires enseignants du secteur public, rémunérés au titre de l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre de l'année considérée.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issus de BSA, novembre 2018.

DIFFÉRENTES MOBILITÉS PROFESSIONNELLES POUR LES ENSEIGNANTS RESTANT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Une fois entrés dans le métier par concours, les enseignants deviennent fonctionnaires, stagiaires puis titulaires, d'un corps enseignant du secteur public. À la rentrée 2017, ils sont près de 707 800 à être en poste au sein du ministère en charge de l'Éducation nationale. Ils ont ensuite la possibilité d'effectuer des mobilités professionnelles en interne ↘ **Encadré 3** p. 110. Les plus courantes sont le fait de changer de mission d'enseignement, de niveau d'enseignement, d'établissement, voire de passer à une activité non enseignante.

Au sein de l'Éducation nationale, 2 % des personnes appartenant à un corps enseignant exercent une activité non enseignante

L'enseignement aux élèves est l'activité principale des personnes appartenant à un corps enseignant : à la rentrée 2017, 97,6 % des enseignants en poste à l'Éducation nationale font de l'enseignement ↘ **Figure 11** p. 111. Les autres enseignants (2,4 %) ont une activité non enseignante.

L'activité d'enseignement est multiple et peut se décomposer en différentes missions ↘ **Encadré 3** p. 110. Dans le premier degré, 71 % des professeurs des écoles et instituteurs enseignent devant une ou plusieurs classes attitrées en classe préélémentaire, en élémentaire, ou dans le second degré en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa). Ils peuvent également être remplaçants (8 %), être en charge de besoins spécifiques (8 %), ou cumuler enseignement et fonction de direction (13 %). Les directeurs d'école totalement déchargés, c'est-à-dire sans enseignement devant une classe, sont considérés dans cette approche comme effectuant une activité non enseignante.

Dans le second degré, les professeurs certifiés, d'éducation physique et sportive (PEPS), de lycée professionnel (PLP), agrégés et professeurs de chaire supérieure peuvent également se répartir dans quatre grandes catégories de missions d'enseignement légèrement différentes

EN POSTE À L'ÉDUCATION NATIONALE

Les enseignants en position d'activité et affectés dans le ministère en charge de l'Éducation nationale sont considérés comme en poste à l'Éducation nationale. Ils peuvent y effectuer de l'enseignement ou une activité non enseignante. La mission correspond à l'activité majoritairement pratiquée au cours de l'année scolaire par l'enseignant. Elle est définie pour chaque agent au vu de ses différentes affectations.

Enseignement

On considère comme de l'enseignement l'ensemble des missions où la personne passe la majorité de son temps à transmettre le programme à des élèves.

Les missions d'enseignement dans le premier degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire) ;
- enseignement et direction d'école simultanée : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire. Il est également chargé d'enseigner dans une classe du premier degré ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année. Outre des titulaires en zone de remplacement, sont en mission remplacement des contractuels affectés en cours d'année scolaire ou affectés en septembre pour quelques mois seulement ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.).

Les missions d'enseignement dans le second degré :

- enseignement sur classes attirées : personnel chargé de cours pour l'ensemble de l'année scolaire, soit sur des classes attirées (y compris section d'enseignement général et professionnel adapté [Segpa], section de technicien supérieur [STS], classe préparatoire aux grandes écoles [CPGE]), soit pour des ateliers (arts plastiques, langues, etc.) ;
- remplacement : personnel mobilisé ou mobilisable pour remplacer un enseignant absent sur une durée inférieure à l'année ;
- documentation : personnel chargé du centre de documentation d'un établissement scolaire ;
- besoins spécifiques : personnel chargé d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant chargé à l'année de classes pour enfants handicapés (ULIS, EREA), enseignant à des adultes en formation continue des adultes, etc.).

Activité non enseignante

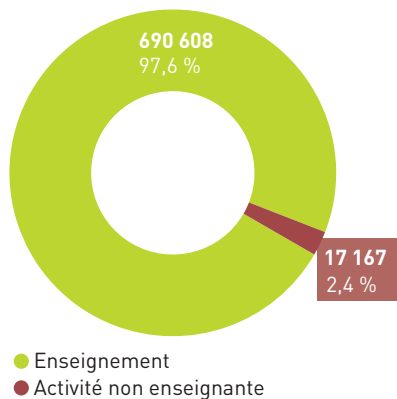
Les autres missions, qui ne consistent pas à enseigner, sont les suivantes :

- soutien à l'enseignement : personnel qui intervient dans la classe avec l'enseignant pour l'aider ;
- animation pédagogique : personnel qui intervient en rôle de conseil auprès d'enseignants ;
- direction : personnel chargé de la direction d'une école maternelle, élémentaire ou primaire avec une décharge totale ou chargé de la direction d'un établissement du second degré ;
- éducation : personnel en charge de la vie scolaire au sein de l'établissement ;
- assistance éducative : personnel participant au bon fonctionnement de la vie scolaire, soit vis-à-vis de l'ensemble des élèves, soit pour des élèves en situation de handicap ;
- inspection ;
- administration, logistique, santé et social.

Figure 11 Mission des enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017

Rentrée 2017

(707 775 enseignants)



Enseignement	690 608	
ENSEIGNANTS 1^{er} DEGRÉ	337 208	
Enseignement sur classes attitrées	232 990	70,9 %
Enseignement et direction d'école simultanée	42 743	12,7 %
Remplacement	28 252	8,4 %
Besoins spécifiques	24 549	8,0 %
ENSEIGNANTS 2nd DEGRÉ	353 400	
Enseignement sur classes attitrées	340 723	94,7 %
Remplacement	7 185	2,0 %
Documentation	9 023	2,6 %
Besoins spécifiques	5 143	0,8 %
Activité non enseignante	17 167	
Administration	2 520	14,7 %
Animation pédagogique	8 591	50,0 %
Direction d'école (décharge totale)	3 134	18,3 %
Direction d'établissement	1 824	10,6 %
Éducation	923	5,4 %
Inspection	173	1,0 %
Autres	2	0,0 %

Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017, 97,6 % font de l'enseignement. Parmi les enseignants du premier degré qui font de l'enseignement, 70,9 % ont une mission d'enseignement sur classes attitrées.

Champ : enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2017.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

de celles du premier degré. La grande majorité d'entre eux (95 %) enseigne devant une ou plusieurs classe(s) attitrée(s). Il y a peu de remplaçants (2 %), les missions de remplacement étant davantage confiées à des enseignants non titulaires. Enfin, certains enseignants sont chargés du centre de documentation ou répondent à des besoins d'enseignement spécifiques.

Les enseignants ayant une activité non enseignante ont également des missions variées. La moitié a une mission d'animation pédagogique et trois sur dix sont directeurs d'établissement ou directeurs d'école avec décharge totale. Les autres ont une mission d'administration, d'éducation ou d'inspection.

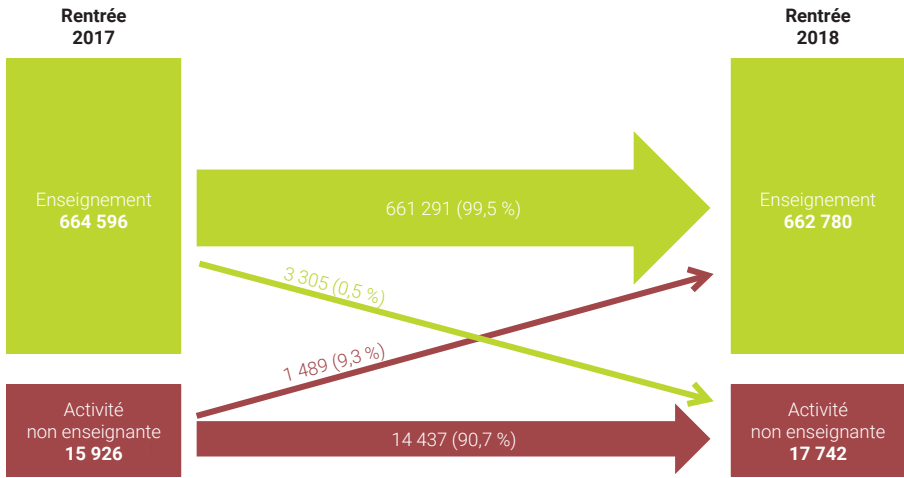
6 % des enseignants changent de mission d'enseignement d'une année sur l'autre

Parmi ceux qui font de l'enseignement à la rentrée 2017 et qui restent en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2018, 99,5 % font toujours de l'enseignement ↘ **Figure 12** p. 112. Cependant, le type de mission a évolué d'une rentrée à l'autre pour 6 % d'entre eux.

En considérant les quatre missions d'enseignement différentes, 9 % des professeurs des écoles changent de mission entre 2017 et 2018 ↘ **Figure 13** p. 112. Dans le second degré, ils sont en proportion moins nombreux (2 %) à changer de mission d'une année à l'autre, la plupart des enseignants du second degré ayant une classe attitrée. La mobilité entre missions est identique entre les femmes et les hommes, mais varie en fonction de l'ancienneté : 25 % des stagiaires et 15 % des enseignants depuis moins de cinq ans ont changé de mission contre 2 % de ceux ayant au moins quinze ans d'ancienneté d'enseignement.

La variété de l'activité d'enseignement passe aussi par des mobilités entre niveaux d'enseignement. Ainsi, parmi les enseignants du premier degré, 12 % passent du préélémentaire à l'élémentaire, ou inversement, d'une année sur l'autre. Dans le second

📉 **Figure 12 Situation des enseignants qui restent en poste à l'Éducation nationale**

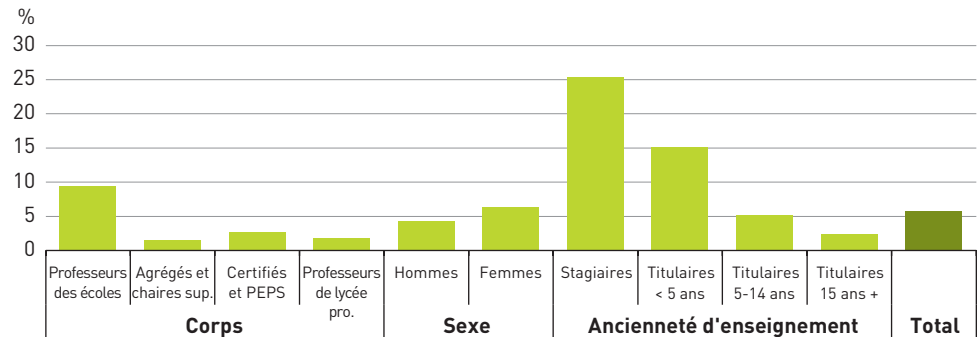


Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : à la rentrée 2017, 97,7 % des enseignants en poste à l'Éducation nationale font de l'enseignement, soit 664 596 enseignants. Parmi eux, 661 291 enseignants font toujours de l'enseignement à la rentrée 2018, soit 99,5 %.
Champ : enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

📉 **Figure 13 Proportion d'enseignants qui changent de mission parmi ceux qui font toujours de l'enseignement à la rentrée 2018**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

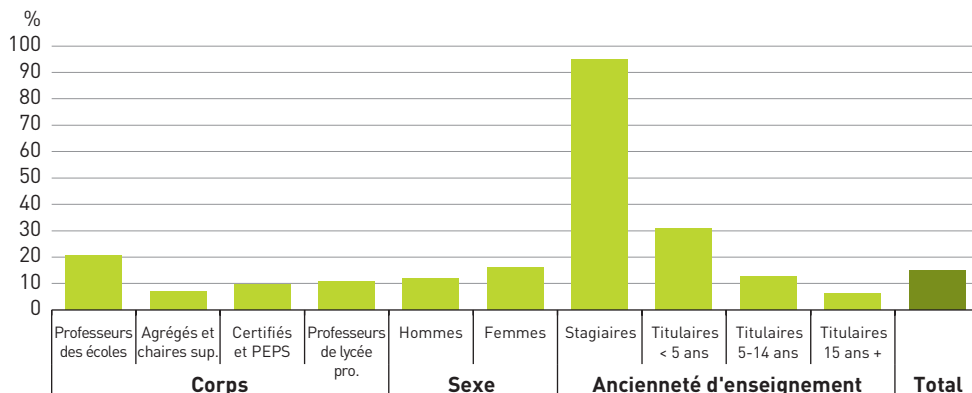
Lecture : parmi les professeurs des écoles faisant de l'enseignement à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018, 13,4 % ont changé de mission à la rentrée 2018.

Champ : enseignants titulaires du public faisant de l'enseignement à la fois à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018, y compris stagiaires.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

degré, 36 % des enseignants (public et privé sous contrat) ont au moins un niveau de formation différent d'une année sur l'autre (Thomas, 2020). On distingue ici 8 niveaux de formations en collège en prenant en compte les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) (sixième, sixième Segpa, cinquième, cinquième Segpa, etc.), 5 niveaux de formations générales et technologiques en lycée (seconde, première générale, première technologique, terminale générale et terminale technologique), 6 niveaux de formations professionnelles en lycée (seconde, première et terminale professionnelles, CAP en 1 an, 1^{re} et 2^e année de CAP en 2 ans) et 4 niveaux de formations post-bac (1^{re} et 2^e année de STS ainsi que 1^{re} et 2^e année

📉 **Figure 14 Proportion d'enseignants qui changent d'établissement principal d'affectation parmi ceux qui font toujours de l'enseignement à la rentrée 2018**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les professeurs des écoles faisant de l'enseignement à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018, 20,7 % ont changé d'école ou établissement à la rentrée 2018.

Note : on considère qu'un enseignant change d'établissement si son établissement (ou école) principal(e) d'affectation à la rentrée 2018 est différent(e) de celui de la rentrée 2017. L'établissement (ou école) principal(e) d'affectation est l'établissement (ou école) auquel l'enseignant est rattaché administrativement.

Champ : enseignants fonctionnaires du public faisant de l'enseignement à la fois à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

de CPGE). Lors d'une même année scolaire, les enseignants assurent des cours de différents niveaux de formation : à la rentrée 2018, 37 % ont trois niveaux de formation différents et 30 % ont au moins quatre niveaux de formation différents. Seuls 6 % des enseignants ne sont face à des élèves que pour un seul niveau de formation.

Un professeur des écoles sur cinq change d'école d'une année sur l'autre

Outre la mobilité entre missions ou niveaux d'enseignement, la mobilité entre écoles ou établissements concerne 15 % des enseignants qui font de l'enseignement à la fois en 2017 et en 2018. Ce sont les professeurs des écoles qui sont les plus mobiles puisque un sur cinq a changé d'école entre la rentrée 2017 et la rentrée 2018 📉 **Figure 14**. C'est deux fois plus que dans le second degré où le maximum est de 11 % pour les professeurs de lycée professionnel (PLP). Cette différence peut s'expliquer par un nombre plus important d'écoles dans le premier degré par rapport au second degré : 45 400 écoles publiques à la rentrée 2017 contre 7 200 collèges, 3 600 lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et 1 500 lycées professionnels (LP). Les femmes changent d'établissement un peu plus fréquemment que les hommes (16 % contre 12 %), même quand on se restreint aux professeurs des écoles (27 % contre 24 %). Mais la mobilité inter-établissements est, elle aussi, très liée à l'ancienneté : outre 95 % des stagiaires, près d'un tiers des enseignants depuis moins de cinq ans ont changé d'établissement contre 6 % de ceux ayant au moins quinze ans d'ancienneté d'enseignement.

Cinq enseignants sur mille se tournent vers une activité non enseignante à l'Éducation nationale

Parmi les enseignants qui font de l'enseignement à la rentrée 2017 et qui sont toujours en poste à la rentrée 2018, 3 300 (0,5 %) ont choisi de passer à une activité non enseignante

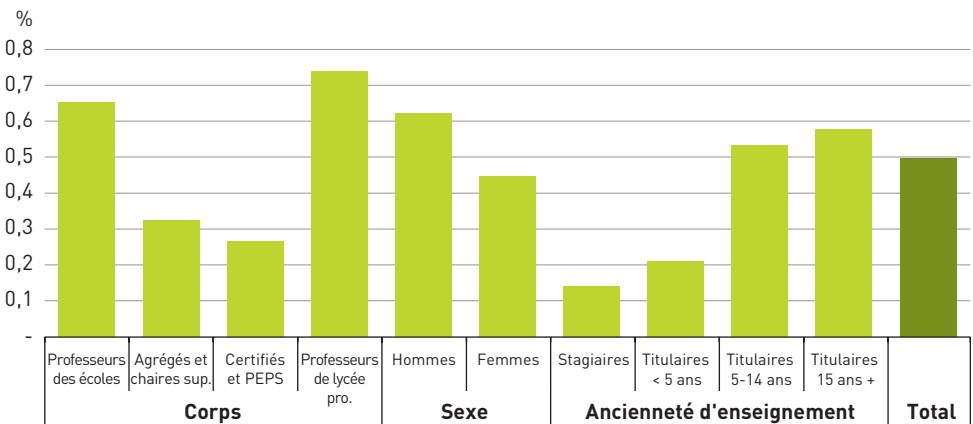
↘ **Figure 12** p. 112. Ce changement de métier au sein du ministère en charge de l'Éducation nationale est légèrement plus fréquent chez les hommes (0,6 % contre 0,4 % des femmes) ainsi que chez les professeurs des écoles et les PLP (0,7 % contre 0,3 % des certifiés et des agrégés) ↘ **Figure 15**.

Les professeurs des écoles se tournent principalement vers une mission d'animation pédagogique (35 %) ou une direction d'école avec une décharge totale (32 %) ↘ **Figure 16**. Les enseignants du premier degré peuvent également prendre une direction d'établissement du second degré en devenant notamment directeur chargé de la Segpa. Parmi les enseignants du second degré, les certifiés et PEPS sont ceux qui prennent le plus fréquemment des fonctions de direction d'établissement (53 %) ou des fonctions administratives (27 %). Les enseignants agrégés ou de chaires supérieures se tournent eux vers l'inspection. La mission d'animation pédagogique attire plutôt les PLP (43 %), notamment avec la fonction de chefs de travaux. Ils sont également 32 % à devenir chefs d'établissement.

La décision d'exercer d'autres fonctions au sein du ministère en charge de l'Éducation nationale augmente avec l'ancienneté : 0,6 % des titulaires qui ont enseigné pendant au moins quinze ans se tournent vers une activité non enseignante, contre 0,2 % de ceux qui enseignent depuis moins de cinq ans. En effet, certains concours permettant d'évoluer vers une mission d'inspection ou de direction sont des concours internes qui exigent une certaine ancienneté pour candidater (cinq à dix ans selon le concours) (MENJ, 2018a, 2018b). L'obtention de ce type de concours entraîne un changement de corps. C'est le cas de 40 % des agrégés et des certifiés qui passent à une activité non enseignante (contre 8 % des professeurs des écoles et 22 % des PLP). Ils ne pourront plus revenir à une activité d'enseignement par la suite.

Néanmoins, le cheminement inverse existe et est plus fréquent puisque parmi les 15 900 enseignants qui exercent une activité non enseignante à la rentrée 2017 et qui restent en

↘ **Figure 15** Proportion d'enseignants ayant une activité non enseignante à la rentrée 2018 parmi ceux qui faisaient de l'enseignement à la rentrée 2017 et qui restent en poste à l'Éducation nationale



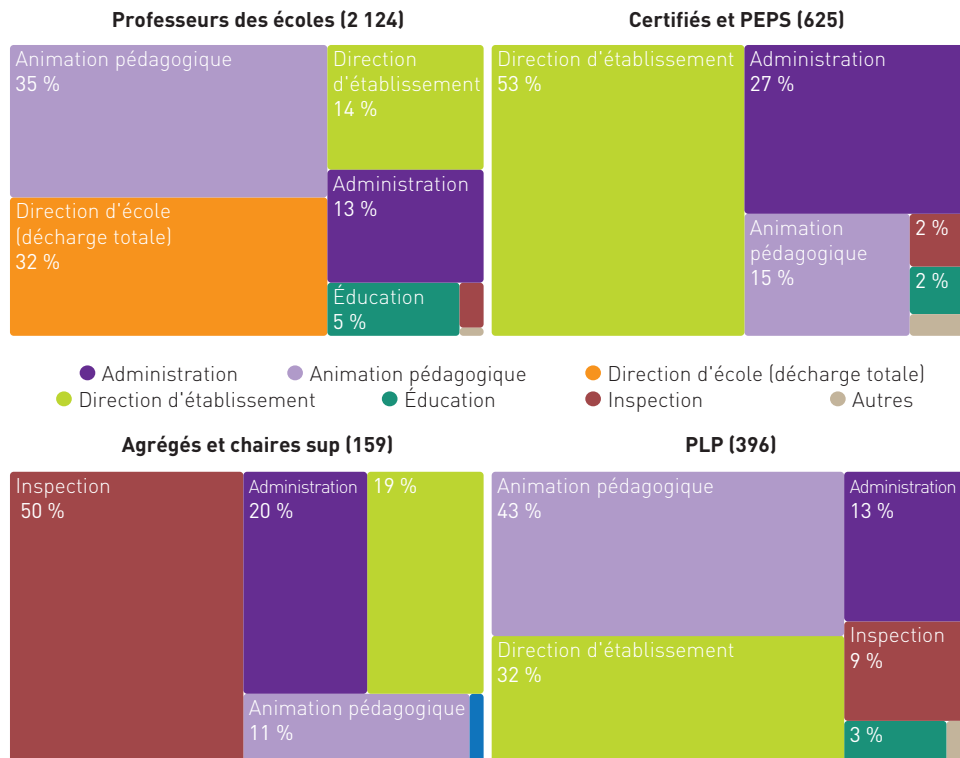
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les professeurs des écoles faisant de l'enseignement à la rentrée 2017 et qui restent en poste à l'Éducation nationale, 0,7 % ont une activité non enseignante à la rentrée 2018.

Champ : enseignants fonctionnaires du public ayant une mission d'enseignement à la rentrée 2017, et en activité avec une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

↘ **Figure 16** Activité non enseignante effectuée à la rentrée 2018 par les enseignants qui faisaient de l'enseignement à la rentrée 2017



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les professeurs des écoles qui sont passés de l'enseignement à une activité non enseignante à la rentrée 2018, 13 % ont une mission administrative.

Champ : enseignants fonctionnaires du public faisant de l'enseignement à la rentrée 2017 mais ayant une activité non enseignante à la rentrée 2018.

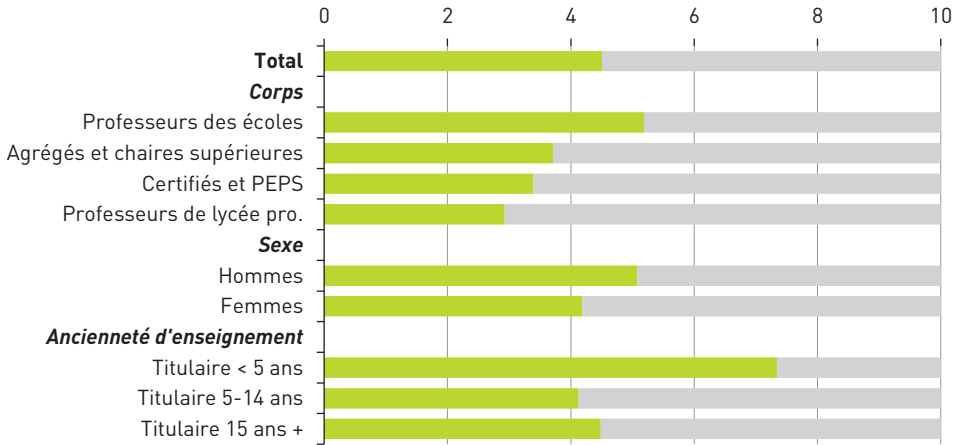
Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

poste à l'Éducation nationale, 9 % retournent à l'enseignement à la rentrée 2018, soit 1 500 enseignants ↘ **Figure 12** p. 112. Les jeunes enseignants sont plus concernés : pour 10 enseignants depuis moins de cinq ans qui prennent des fonctions non enseignantes, 7 reviennent à l'enseignement (contre 4 retours pour 10 départs chez les plus anciens) ↘ **Figure 17**. De même, pour 10 professeurs des écoles qui partent, 5 reviennent à l'enseignement. Il pourrait s'agir de directeurs d'école totalement déchargés qui reprennent une direction d'école avec décharge partielle, et donc de l'enseignement. Cependant, moins de 20 % des professeurs des écoles qui reviennent à l'enseignement sont dans ce cas.

DES DÉMISSIONS TRÈS MINORITAIRES MAIS EN AUGMENTATION CHEZ LES ENSEIGNANTS STAGIAIRES

La très grande majorité (96,1 %) des enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017 le sont toujours à la rentrée suivante ↘ **Figure 18**. Cependant, outre la mobilité professionnelle en interne, les enseignants ont également la possibilité de quitter

📉 **Figure 17** Nombre de retours à l'enseignement pour dix départs vers une activité non enseignante à la rentrée 2018

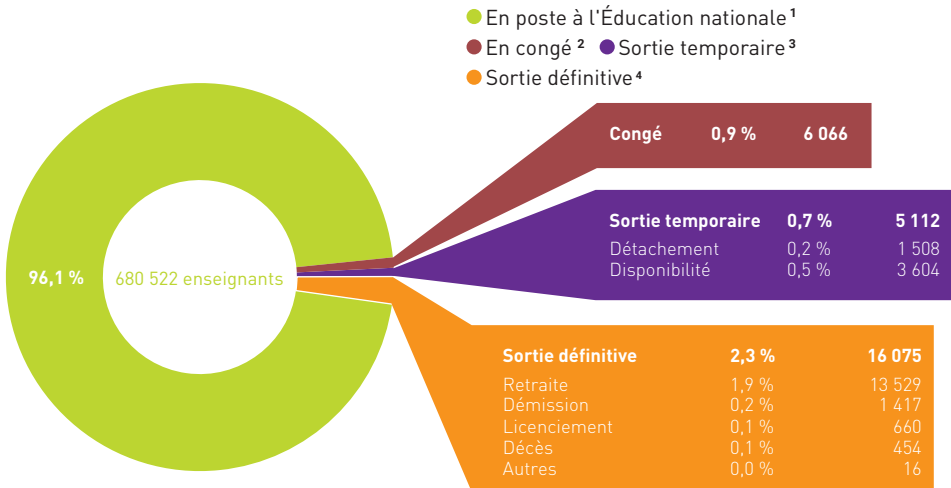


Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : pour 10 professeurs des écoles qui sont passés de l'enseignement à une activité non enseignante au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018, 5,2 sont revenus à l'enseignement après une activité non enseignante.
Champ : enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

📉 **Figure 18** Situation à la rentrée 2018 des enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017



Éducation & formations n° 101 © DEPP

1. Enseignants en position d'activité et affectés dans le ministère en charge de l'Éducation nationale.
2. Enseignants en position de congé parental ou en position d'activité mais sans affectation (congés longs pour raison de santé notamment). Ne comprend pas les congés de maladie ordinaire, congés maternité, vacances, etc.
3. Enseignants en position de détachement ou de disponibilité.
4. Enseignants en cessation définitive de fonctions.

Lecture : parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017, 96,1 % sont toujours en poste à l'Éducation nationale à la rentrée suivante.

Champ : enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2017.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

provisoirement (au moins pour un an) ou définitivement l'Éducation nationale. Ainsi, 0,7 % des enseignants en poste à la rentrée 2017 ont trouvé un poste temporaire en dehors de l'Éducation nationale à la rentrée 2018 et 2,3 % ont définitivement quitté l'Éducation nationale.

3 600 enseignants prennent une disponibilité, dont un tiers d'enseignants débutants

Si les enseignants peuvent effectivement exercer temporairement d'autres fonctions hors du ministère en charge de l'Éducation nationale, très peu le font ↘ **Encadré 4**. À la rentrée 2018, 3 600 enseignants ont pris une disponibilité, soit 0,5 % de ceux qui sont en poste à la rentrée 2017. Ils sont également 1 510 à effectuer un détachement dans une autre administration (0,2 %). Ces proportions n'ont pas évolué sur les trois dernières années scolaires ↘ **Figure 19** p. 118.

Les enseignants ayant une activité non enseignante obtiennent plus souvent un détachement que ceux qui font de l'enseignement (0,7 % contre 0,2 %) ↘ **Figure 20** p. 119. À l'inverse, l'enseignement précède plus souvent une disponibilité (0,5 % contre 0,3 %). Les professeurs agrégés sont ceux qui effectuent le plus de détachements (0,7 %) et de disponibilités (0,6 %). La moitié d'entre eux effectuent un détachement dans le supérieur, option moins accessible aux autres corps enseignants. Ces derniers utilisent plutôt le détachement pour aller enseigner à l'étranger ou dans les collectivités d'outre-mer. Les professeurs de lycée professionnel (PLP) sont ceux pour lesquels on recense le moins de sorties temporaires (0,5 %). Les détachements sont un peu plus fréquents chez les hommes que chez les femmes (0,3 % *versus* 0,2 %). Un tiers des enseignants qui prennent une disponibilité débutent dans le métier. Cela représente

Encadré 4

SORTIE TEMPORAIRE

On considère que les enseignants en position de détachement ou de disponibilité ont quitté temporairement le ministère en charge de l'Éducation nationale puisqu'ils ont la possibilité de revenir par la suite.

Détachement

Un enseignant en détachement est placé hors de son corps d'origine dans un corps ou emploi de niveau généralement équivalent pour exercer des fonctions dans une administration, une entreprise ou organisme privé assurant des missions d'intérêt général ou en coopération. Il est rémunéré selon les règles applicables dans la structure d'accueil mais continue à jouir des droits à l'avancement attachés à son corps d'origine.

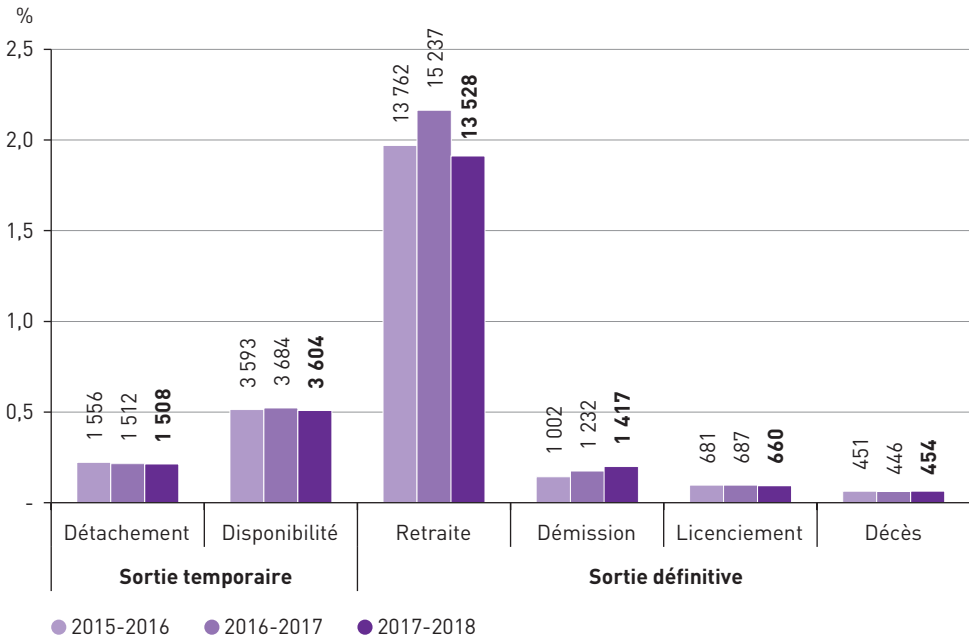
Les rares enseignants mis à disposition sont également comptabilisés avec les détachements. Il s'agit de la situation de l'enseignant qui demeure dans son corps d'origine, est réputé

occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. L'administration d'accueil rembourse les rémunérations du fonctionnaire à l'administration d'origine.

Disponibilité

La disponibilité est la situation d'un agent qui cesse momentanément de travailler pour son administration ou service d'origine. Il existe plusieurs motifs de disponibilité ; les deux principaux sont la disponibilité de droit et celle pour convenance personnelle. La disponibilité de droit est fondée sur certaines circonstances d'ordre familial (donner des soins à un membre de la famille, élever un enfant de moins de 8 ans, suivre son conjoint ou partenaire à la suite d'un déménagement). La disponibilité pour convenance personnelle n'est, elle, accordée que sous réserve de nécessité de service.

📉 **Figure 19** Évolution du taux d'enseignants qui partent temporairement ou définitivement de l'Éducation nationale



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée, 0,20 % sont partis en détachement durant l'année scolaire 2015-2016 (soit 1556 enseignants), 0,20 % en 2016-2017 (soit 1 512) et 0,21 % en 2017-2018 (soit 1 508).

Note : le motif « autres » des sorties définitives n'est pas représenté car cela concerne seulement 16 enseignants en 2017-2018.

Champ : pour l'année N - N + 1, enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée N, y compris stagiaires.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

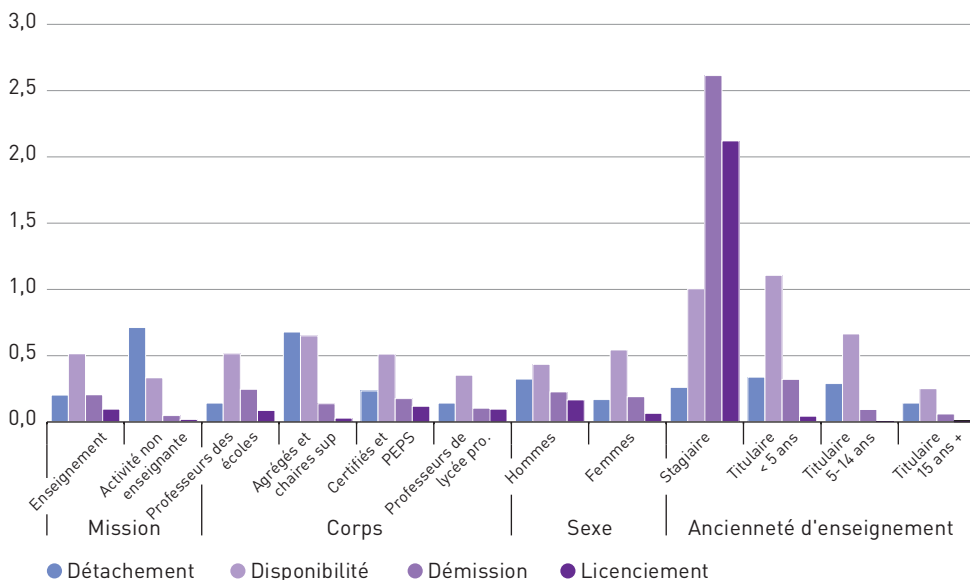
1,0 % des stagiaires et 1,1 % des titulaires depuis moins de cinq ans contre 0,3 % des enseignants depuis quinze ans ou plus.

Les disponibilités et les détachements sont considérés comme des sorties temporaires puisqu'il est possible de réintégrer le ministère en charge de l'Éducation nationale par la suite, toujours en tant qu'enseignant. Ainsi 2 200 enseignants en poste au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2018 étaient en disponibilité l'année précédente (0,3 %) et 1 200 étaient en détachement (0,2 %).

Seulement deux enseignants sur mille démissionnent

Enfin, certains enseignants quittent définitivement l'Éducation nationale 📉 **Encadré 4** p. 122. Au total, ce sont 2,3 % des enseignants en poste à la rentrée 2017 qui sont irrémédiablement partis à la rentrée 2018. Il s'agit pour la grande majorité de départs en retraite (1,9 %), mais on recense aussi quelques décès (0,1 %) et des licenciements qui ont lieu en fin de période de stage (0,1 %). Ces licenciements concernent 2,1 % des stagiaires. Enfin, 0,2 % des enseignants, soit 1 400, ont démissionné durant l'année qui a suivi. Si ce cas de figure reste largement minoritaire, il est, toutes proportions gardées, en augmentation ces dernières années (0,05 % en 2008-2009) 📉 **Figure 21** p. 120. Sur les cinq dernières années scolaires, la hausse des

↘ **Figure 20 Taux d'enseignants partis à la rentrée 2018 parmi ceux en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017 (hors retraites)**



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les professeurs des écoles faisant de l'enseignement à la rentrée 2017, 0,5 % en disponibilité et 0,2 % ont démissionné.

Champ : enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée 2017, y compris stagiaires.

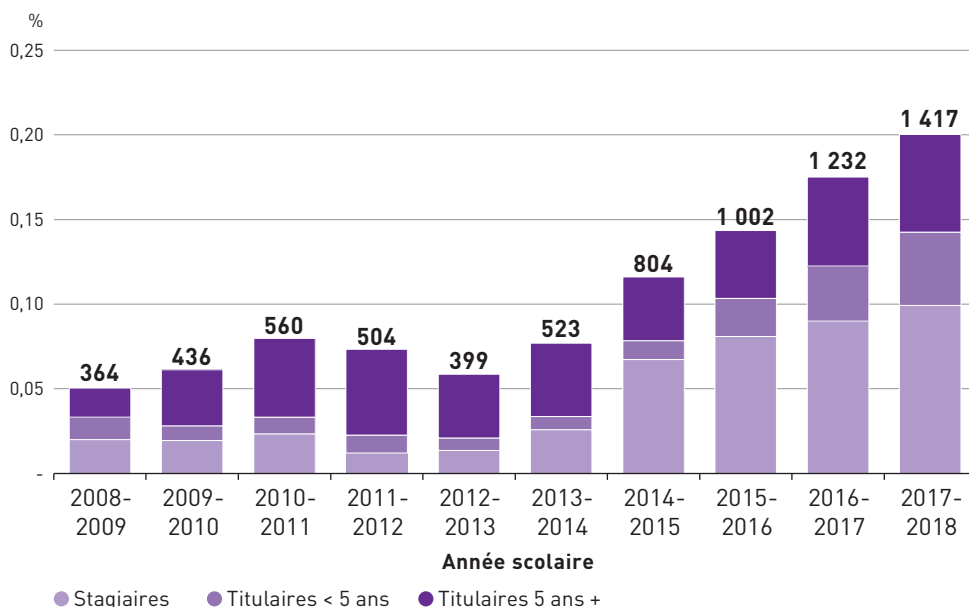
Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

démissions est d'environ 200 démissionnaires en plus chaque année (+ 0,02 %). Cependant la proportion de démissions, en dépit de son évolution, reste peu significative au regard des effectifs enseignants.

Les professeurs des écoles démissionnent proportionnellement plus : leur taux de démission est de 0,24 % contre 0,18 % des certifiés, 0,14 % des agrégés et 0,10 % des PLP. De plus, la tendance à la hausse est plus accentuée chez les enseignants du premier degré (nombre de démissions multiplié par cinq en dix ans), même si elle se retrouve également dans le second degré (nombre de démissions multiplié par trois) ↘ **Figure 22** p. 121. Mais les démissions sont surtout beaucoup plus fréquentes parmi les enseignants stagiaires, quel que soit le corps : 2,6 % d'entre eux démissionnent contre 0,3 % des titulaires ayant moins de cinq ans d'enseignement et moins de 0,1 % de ceux qui enseignent depuis au moins cinq ans. Le taux de démission des stagiaires augmente : alors qu'il était descendu à 0,7 % en 2012-2013, il passe à 0,9 % en 2013-2014 et progresse fortement par la suite ↘ **Figure 23** p. 121.

Or cette période coïncide avec une augmentation du nombre de recrutements externes, dans les premier et second degrés (DEPP-MENJ-MESRI, 2019). Les effectifs de stagiaires ont doublé entre la rentrée 2012 et la rentrée 2017. Combiné avec un taux de démission plus élevé dans cette population, les stagiaires expliquent ainsi une part importante de l'augmentation globale des démissions. La part expliquée par les enseignants depuis moins de cinq ans augmente aussi à partir de 2015-2016, par ricochet. Le taux de démission expliqué par les enseignants plus anciens reste lui assez stable dans le temps.

📉 **Figure 21** Évolution du taux de démissions parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée, 0,05 % ont démissionné durant l'année scolaire 2008-2009 (soit 364 enseignants), 0,08% en 2013-2014 (soit 523) et 0,20% en 2017-2018 (soit 1 417).

Champ : pour l'année N - N + 1, enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée N, y compris stagiaires.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

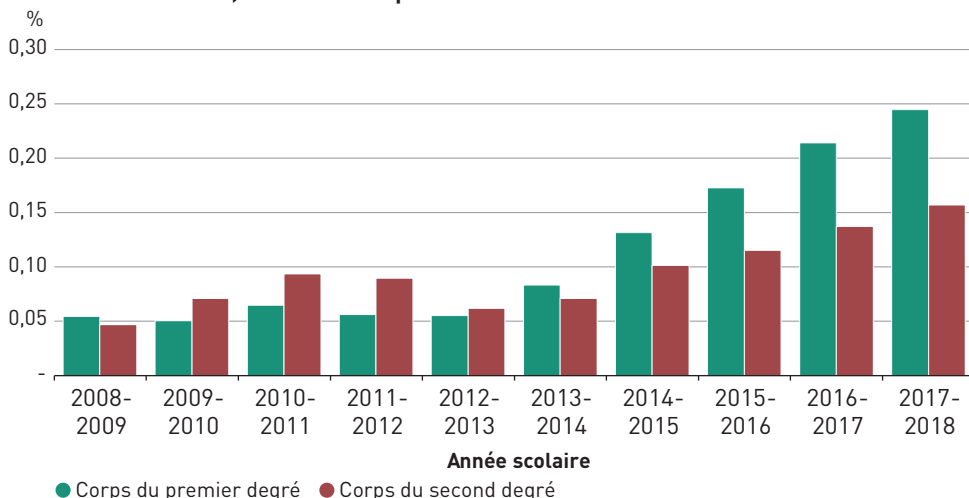
Les enseignants ayant plus d'ancienneté ont plutôt tendance à démissionner après une période de disponibilité. En effet, en plus des 1 400 démissions d'enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée 2017, 800 enseignants ont démissionné alors qu'ils étaient dans une autre situation administrative, principalement en disponibilité 📉 **Figure 24** p. 123. Parmi les enseignants ayant au moins cinq ans d'ancienneté, cela représente la moitié des démissions. Cependant, si le nombre de démissions d'enseignants en disponibilité est également en augmentation depuis 2008, la hausse est plus faible (nombre de démissions multiplié par trois) que celle des enseignants en poste.

Près de 6 % des stagiaires ne sont plus enseignants l'année suivante

Les stagiaires sont les enseignants en poste qui présentent le plus de démissions mais également de licenciements et de disponibilités. Contrairement aux démissions, le taux de disponibilités et de licenciements reste stable ces dernières années. Au total, ce sont 6 % des stagiaires présents à la rentrée 2017 qui ne poursuivent pas dans l'enseignement l'année suivante.

Ce constat peut s'inscrire dans un phénomène plus global de mobilité professionnelle plus forte chez les jeunes travailleurs que chez les plus anciens. En effet, le rapport sur l'insertion professionnelle de la Dares paru en 2017 montre que la part des CDI rompus avant un an est particulièrement élevée parmi les jeunes (Boisson-Cohen, Garner & Zamora, 2017). Cette plus forte mobilité en début de vie professionnelle peut être liée à une phase de tâtonnement

📉 **Figure 22** Évolution du taux de démissions parmi les enseignants en poste à l'Éducation nationale à la rentrée, selon leur corps



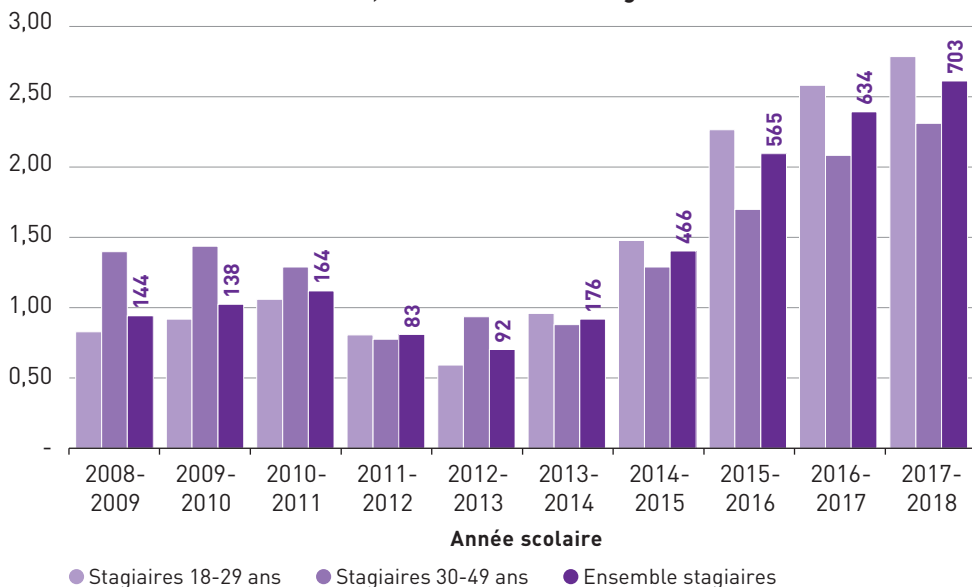
Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi l'ensemble des professeurs des écoles en poste à l'Éducation nationale, 0,02 % ont démissionné durant l'année scolaire 2008-2009, 0,08 % en 2013-2014 et 0,24 % en 2017-2018.

Champ : pour l'année N - N + 1, enseignants fonctionnaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée N.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

📉 **Figure 23** Évolution du taux de démissions parmi les enseignants stagiaires en poste à l'Éducation nationale à la rentrée, selon leur tranche d'âge



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi l'ensemble des enseignants stagiaires au titre de l'Éducation nationale, 0,92 % ont démissionné durant l'année scolaire 2008-2009, 0,92 % en 2013-2014 et 2,61 % en 2017-2018.

Champ : pour l'année N - N + 1, enseignants stagiaires du public en activité et ayant une affectation au sein de l'Éducation nationale à la rentrée N.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

SORTIE DÉFINITIVE

Certains enseignants cessent définitivement leurs fonctions : départ en retraite, démission, licenciement, décès. Cela entraîne la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire.

Retraite

L'admission à la retraite se fait principalement sur demande de l'enseignant après atteinte de l'âge ou de la durée de service. Certains enseignants sont également admis à la retraite sur demande pour invalidité, en tant que parent de trois enfants (ce régime spécial est progressivement supprimé) ou après maintien en fonction au-delà de la limite d'âge (certains agents peuvent poursuivre, sous conditions, leur activité professionnelle au-delà de l'âge limite d'activité).

Enfin il y a quelques admissions à la retraite d'office par limite d'âge, c'est-à-dire que l'administration n'a pas besoin de l'accord de l'enseignant une fois l'âge limite dépassé.

Démission

La démission résulte d'une demande écrite de l'intéressé marquant sa volonté expresse de quitter son administration. L'acceptation de la démission par l'administration rend celle-ci

irrévocable. Lorsque la démission est acceptée, les liens du fonctionnaire avec le service sont rompus. Il ne pourra être réintégré que par le fait d'une nouvelle nomination soumise aux règles ordinaires (par exemple par concours).

Licenciement

Un licenciement pour insuffisance professionnelle peut être prononcé après observation de la procédure prévue en matière disciplinaire. Le licenciement peut également être consécutif au refus de trois postes de la part d'un enseignant en disponibilité d'office. La révocation, qui met fin aux fonctions de l'agent pour des motifs disciplinaires, est incluse avec les licenciements.

Décès

Le décès de l'agent peut être imputable ou non au service. La carrière de l'agent décédé s'achève au lendemain de son décès.

Autre sortie définitive

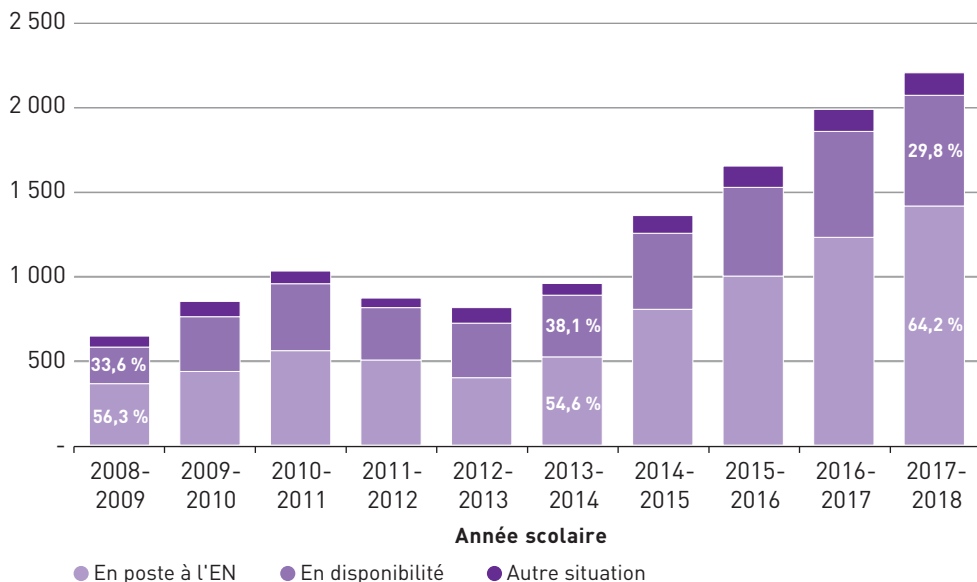
Les autres sorties définitives sont des intégrations directes dans un corps d'un autre ministère ou d'une autre fonction publique (fonction publique territoriale ou fonction publique hospitalière).

dans la recherche du type d'employeur ou du métier. Au sein de l'Éducation nationale, si le taux de démission reste plus élevé chez les enseignants stagiaires de 18-29 ans, il augmente également chez les enseignants stagiaires de 30 à 49 ans. La hausse des démissions serait donc surtout liée à l'entrée dans la profession.

La réforme de la mastérisation et la création des ESPE en 2013 (loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 2013) a pu avoir un impact. La seconde année de master est chargée pour les stagiaires qui doivent à la fois suivre la formation à l'ESPE et assumer une classe en responsabilité, tout en rédigeant leur mémoire de master (Desbiolles & Ronzeau, 2015 ; Joigneaux & Broccolichi, 2017). De plus, la moyenne d'âge des lauréats aux concours étant en augmentation, ils sont probablement de plus en plus nombreux à devoir concilier cette année de stage avec une vie familiale. Certains stagiaires peuvent ainsi se retrouver en difficulté pour tout gérer de front.

Plusieurs travaux notent également le décalage entre les idéaux et la réalité du terrain pour les jeunes enseignants, avec notamment des dilemmes sur les missions à prioriser comme

📉 **Figure 24** Évolution du nombre de démissions parmi l'ensemble des enseignants, réparti par situation administrative, années scolaires 2008-2009 à 2017-2018



Éducation & formations n° 101 © DEPP

Lecture : parmi l'ensemble des enseignants, 217 ont démissionné suite à une disponibilité durant l'année scolaire 2008-2009 (soit 33,6 % des démissions), 365 en 2013-2014 (soit 38,1 % des démissions) et 657 en 2017-2018 (soit 29,8 % des démissions).

Champ : pour l'année N - N + 1, enseignants fonctionnaires du public à la rentrée N.

Source : MENJS-MESRI-DEPP, panel des personnels issu de BSA, novembre 2018.

préserver le niveau des bons élèves et aider ceux les plus en difficulté (Ambroise, Toczek & Brunot, 2017 ; Broccolichi & Kurdziel, 2019 ; Périer, 2014). L'élargissement récent des recrutements, touchant un vivier plus large de candidats dont l'enseignement n'était pas la vocation première, peut avoir amplifié ce phénomène de « désenchantement ».

↳ BIBLIOGRAPHIE

Ambroise, C., Toczek, M.-C. & Brunot, S. (2017). Les enseignants débutants : vécu et transformations. Panorama des connaissances sur l'entrée dans le métier. *Éducation et socialisation. Les Cahiers du CERF EE*, n° 46 <https://doi.org/10.4000/edso.2656>

Boisson-Cohen, M., Garner, H. & Zamora, P. (2017). *L'insertion professionnelle des jeunes* [Rapport à la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social]. DARES et France Stratégie, 98.

Broccolichi, S. & Kurdziel, J. (2019). Aspirations initiales et (dés)engagements des maîtres d'école primaire. *Administration Education*, n° 163(3), 11-20.

Desbiolles, P. & Ronzeau, M. (2015). *Le suivi de la mise en place des écoles supérieures du professorat et de l'éducation au cours de l'année 2014-2015* (IGEN-IGAENR, n° 2015-081, 165).

DEPP-MENJ-MESRI. (2019). *Repères et références statistiques 2019 sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris.

DGAFP. (2019). *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, 681. <https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel-sur-letat-de-la-fonction-publique-edition-2019>

Hillion, M. (2019). Le métier d'enseignant en France : Une attractivité en déclin. *Penser pour agir – Fondation Jean Jaurès*, 6.

Joigneaux, C. & Broccolichi, S. (2017). Les premières années d'apprentissage du métier de PE : injonctions contradictoires, déboires et solutions de compromis. *In Le parcours du débutant. Enquêtes sur les premières années d'enseignement à l'école primaire*. Artois presses université, 226.

Lainé, F. (2010). La mobilité professionnelle : Facteurs structurels et spécificités de l'Île-de-France. *Économie et statistique*, n° 431-432(1), 37-56. <https://doi.org/10.3406/estat.2010.8073>

Lhommeau, B. & Michel, C. (2018). Changer de métier. Quelles personnes et quels emplois sont concernés ? *DARES Analyses*, n° 49.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, 2013-595 (2013). <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984>

MENJ. (2018a). Accès au corps des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2018. *Bulletin officiel*, n° 6. <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo6/MENH1801360N.htm>

MENJ. (2018b). Inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2018. *Bulletin officiel*, n° 10. <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo10/MENH1804029N.htm>

Périer, P. (2014). *Professeurs débutants. Les épreuves de l'enseignement*. Paris : PUF.

Thomas, J.-E. (2020). Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation. *Note d'Information*, n° 20-22, DEPP-MENJ.